

nominale chez son ami l'excellent ambassadeur de Toscane. Après quoi, le vieil astronome retourna dans sa patrie, ayant si peu souffert que malgré ses soixante-quinze ans, il fit à pied, par plaisir, une partie de la route de Rome à Viterbe.

Du reste sur tout cela on a le témoignage de Galilée lui-même qui écrivait, en janvier 1634, à un ami :

« ... Depuis des années je n'ai jamais été mieux en santé, « grâce à Dieu, qu'après ma citation à Rome. J'ai été retenu « cinq mois en prison chez l'ambassadeur de Toscane, qui m'a « traité, ainsi que sa femme, avec un si grand témoignage « d'amitié qu'on n'eût pu faire mieux à l'égard de ses plus pro- « ches parents. ... Après l'expédition de ma cause, j'ai été con- « damné à une prison facultative, au libre arbitre de Sa Sain- « teté. Pour quelques jours, cette prison fut le palais et le jardin « du grand-duc, à la Trinité du Mont. »

(Semaine religieuse de Cambrai.)

Le catéchisme unique

Après l'Encyclique *Acerbo nimis* de S. S. Pie X sur l'enseignement de la doctrine chrétienne, il ne faut pas s'étonner de voir le problème du catéchisme universel posé de nouveau devant l'opinion. La *Civiltà cattolica* lui a consacré un solide article, dont voici le résumé, d'après la *Croix* de Paris :

La question du catéchisme unique fut abordée au Concile du Vatican, 535 évêques se prononcèrent pour et 56 contre : si le concile n'avait pas été suspendu, nous aurions peut-être aujourd'hui ce catéchisme.

Le concile de Trente le désirait déjà, et le catéchisme célèbre de Bellarmin, encore très répandu, essaya de réaliser ce vœu.

En ce moment, dit la *Civiltà*, selon des informations dignes de foi, on a des raisons d'espérer que Notre Saint Père Pie X veuille exaucer un désir manifesté depuis si longtemps dans l'Eglise.

Et d'abord, les *avantages* du catéchisme unique. Il pourrait obvier aux inconvénients du mélange des populations, comme en Amérique par exemple, et du changement de diocèse dans le même pays. Ces déplacements deviennent sans cesse plus